

TARIF DE LA CARTE SCOLAIR 2022/2023
Département de l'Essonne

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résident en l'Île-de-France	Elèves résident hors Île-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2021)	SI ELIGIBLE	24,00 €	0,00 €	24,00 €	882,30 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	128,00 €	754,30 €	882,30 €	882,30 €
	SI ELIGIBLE	80,00 €	228,50 €	308,50 €	882,30 €
COLLEGIENS	NON ELIGIBLE	96,00 €	786,30 €	882,30 €	882,30 €
	SI ELIGIBLE	308,50 €	0,00 €	308,50 €	882,30 €
LYCEENS <21 ANS	NON ELIGIBLE	882,30 €	0,00 €	882,30 €	882,30 €

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 2,5 €

* Remboursement par l'Île-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2023

TARIF DUPLICATA : 20 €

L'Éligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Île-de-France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire, merci de bien vouloir faire l'appoint

